

|                                      |
|--------------------------------------|
| DEPARTEMENT<br><b>SEINE MARITIME</b> |
| <b>CANTON</b><br>Canteleu            |
| COMMUNE<br><b>CANTELEU</b>           |

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Liberté – Egalité – Fraternité**

**DÉCISION DU MAIRE N° DEC-0001/22**  
**INFORMATION**

Direction des Services Techniques -

Nous, Mélanie BOULANGER,  
Maire de la commune de CANTELEU

VU :

- La délibération n° DE-133/21 prise en séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n° 1 au lot n° 8 : Métallerie pour les travaux en vue de la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire Gustave Flaubert,
- La délibération n° DE-132/21 prise en séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n° 1 au lot n° 13 : Électricité pour les travaux en vue de la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire Gustave Flaubert,
- La délibération n° DE-131/21 prise en séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n° 1 au lot n° 14 : Plomberie / chauffage / Ventilation pour les travaux en vue de la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire Gustave Flaubert,

CONSIDERANT QUE :

- Madame le Maire a signé les avenants conformément aux délibérations susvisées,
- Ces pièces doivent être déposées en Préfecture pour le contrôle de légalité,
- OXYAD, logiciel de gestion des actes administratifs de la commune, permet seul de transmettre par voie dématérialisée ces documents,

Pour information, les entreprises concernées sont :

- \* Entreprise BURAY ET FILS (76270 NEUFCHÂTEL EN BRAY)
- \* Entreprise CEGELEC SDEM (76203 DIEPPE)
- \* Entreprise DEVILLOISE DE CHAUFFAGE (76150 MAROMME)

**DECIDE** :

**ARTICLE 1er** : Les avenants sont annexés à la présente décision pour permettre à la Préfecture d'exercer son contrôle de légalité.

**ARTICLE 2** : La présente décision-information sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Mairie pour information et transmise au représentant de l'Etat dans le département.

FAIT A CANTELEU, le 06 janvier 2022

Le Maire

Mélanie BOULANGER

Loi du 2 mars 1982

**ACTE EXECUTOIRE**

Exécutoire le : 06/01/2022

Affichage le :

Notification le :

Préfecture le : 06/01/2022

ID        DEMAT :        076-217601574-20220106-  
Imc1H10894H1-AR